

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE ordinaire du 22 mars 2024 à 20 h 00**

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 9 Convocation du 08/03/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Stéphane GIRARD
M. Patrick JURY = pouvoir à M. Dominique RAVAUT
M. Aimé MAIERON = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Patrick CAMUS = pouvoir à M. Loïc GARNIER

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Rosaria SWIADEK

Délibération n° 015 2024**Affectation du Résultat cumulé 2023 Budget Commune**

Le résultat cumulé pour l'exercice 2023 (avec celui des années antérieures) s'élève à un montant de 184 577,18 €.

Excédent de Fonctionnement 2023	99 937,51 €
Déficit d'Investissement 2023	- 1 989,40 €
Excédent de Fonctionnement reporté	30 000,00 €
Excédent d'Investissement reporté	56 629,07 €

Il est proposé de l'affecter de la façon suivante :

. Excédent de Fonctionnement reporté - art 2	=	51 140,00 €
. Excédent d'Investissement reporté - art 2	=	54 639,67 €
. Excédent d'Investissement - art 1068	=	78 797,51 €

A l'unanimité, soit 14 voix pour, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent l'affectation du résultat cumulé 2023 comme indiqué ci-dessus.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

